



VILLE DE NOUMEA



MA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-deux, le 10 mai à 14H30, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :**Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :**

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Davina	FAUA
	Charlotte	THAIWE
M	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MME	Elisabeth	GAU
	Françoise	SEGURA
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS
	Emmanuel	HEAFALA

DATE DE CONVOCATION : 05/05/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 10

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Muriel	GERMAIN
	Stéphanie	PAIMAN
	Jocelyne	CHENEVIER-LEMOINGNE
	Jeannette	WALEWENE



AK/CCAS-DE-00013
PO 144

DELIBERATION N° 2022/13

AUTORISANT LA PRESIDENTE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA A SIGNER UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LES CCAS DU GRAND NOUMEA DANS LE CADRE DE LA DEMATERIALISATION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES

Le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en sa séance du 10 mai 2022,

VU la loi organique modifiée n° 99/209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la loi modifiée n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du conseil municipal n° 2011/696 du 22 juin 2011 modifiant la délibération du conseil municipal n° 91/160 du 9 octobre 1991 portant création du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/06 du 09 mars 2022 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/07 du 09 mars 2022 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/08 du 09 mars 2022 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/09 du 9 mars 2022 adoptant le budget primitif 2022 du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu la délibération du conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/12 du 10 mai 2022 abrogeant la délibération n° 2021/25 du 11 août 2021,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa n° 2022/12 du 10 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est autorisée à signer la convention de partenariat avec les deux CCAS du Grand Nouméa dans le cadre de la dématérialisation des aides sociales facultatives.

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de 2 mois à compter de la publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 /

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE, LE
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE **10 MAI 2022**

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par Délégation,
la Vice-Présidente

Chantal BOUYE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

13 MAI 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

DESTINATAIRES :

Subd. Admin. Sud	1
TPS	1
CCAS *	4
* Affichage 1/ registre 1	